

**BULLETIN MUNICIPAL**

**AVENAY**

**MAI 1984**

# Compte Rendu D'Activités Municipales

## 1) REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 1984

-Suite aux décisions prises par le Conseil Municipal en 1983, un ramassage des ordures ménagères aura lieu chaque semaine à partir du 03 Avril et jusque fin Octobre. Ce ramassage hebdomadaire sera donc effectué 7 mois consécutifs en 1984.

Il est demandé à chacun de mettre les bouteilles en plastique et toutes les ordures ménagères dans des sacs ficelés ou dans des poubelles fermées.

-Voirie : Le petit pont du Moulin Michel a été remplacé. Une bonne nouvelle pour les amateurs de promenades pédestres.

Des frènes seront plantés en bordure du terrain communal pour remplacer les ormes morts qui ont été abattus.

Trois prunus et trois aubépines rouges vont agrémenter le rond point de la rue St.Loup.

## 2) REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES :

Deux suggestions ont été soumises au Conseil Municipal

### a - Aménagement du terrain de sport :

L'avis sera demandé aux habitants quand une commission municipale aura été créée qui pourra par la suite être élargie.

### b - Installation du tout à l'égout :

En 1976, la commune d'Avenay a adhéré au Syndicat d'assainissement de la Vallée de la Guigne. A la suite d'une modification du plan initial, la Municipalité, tout en restant dans ce syndicat, a décidé d'attendre quelques années afin de se rendre compte du coût effectif de cette réalisation, qui paraissait déjà à l'époque très lourd.

Aujourd'hui avec des chiffres précis, pris sur une facture de Janvier 84 provenant d'une commune ayant le tout à l'égout, nous pouvons comparer :

Pour AVENAY : Le prix du mètre cube d'eau toutes taxes confondues est de 5,92 Frs

Pour la commune ayant le tout à l'égout : il est de 13, 25 Frs

(le calcul des redevances d'assainissement étant fonction des mètres cube d'eau utilisés).

Ces chiffres nous incitent à réfléchir étant donné que la consommation moyenne pour une famille de 4 personnes est d'environ 120 m<sup>3</sup>.

A ces chiffres il faut ajouter :

- la taxe de raccordement fixée par le Syndicat à 2000,00Frs
- le prix du branchement qui varie selon les acs (traversée de route plus ou moins importante) entre 4000,00 et 5000,00 Frs

Pour beaucoup de maisons, cela entraînerait des frais supplémentaires, n'ayant pas été conçues pour une telle installation.

.../...

- 3) Le 27 Janvier, le Conseil Municipal a décidé la révision de l'installation électrique de la salle des fêtes, afin de la rendre conforme aux normes de sécurité.

Tous les travaux ont été exécutés en Mars

La réunion du 15 Mars a été consacrée à l'élaboration du budget primitif qui a été voté au cours de la séance du 19 Mars.

Adoption également d'un contrat d'entretien des éclairages publics par le Syndicat départemental d'électrification du Calvados.

## Informations

Le budget communal est une question importante pour l'ensemble des habitants d'une commune: le budget communal est financé en partie par les impôts locaux qu'ils paient; c'est aussi la réalisation des projets du Conseil Municipal qu'ils ont élu.

Tout d'abord sachons que la commune établit un premier document essentiel: le budget primitif; Celui ci, que vous pouvez voir dans le présent bulletin, prévoit toutes les recettes escomptées par la commune, et toutes les dépenses auxquelles ces recettes permettent de faire face.

Il est voté au cours de l'année deux autres documents :

- le compte administratif, qui est le bilan de l'année précédente, fait ressortir les dépenses et les recettes réellement réalisées, ces chiffres n'étant évidemment pas tous connus lors du vote du budget.

- le budget supplémentaire établi à partir de l'exédent de recettes habituellement dégagé sur le compte administratif de l'année précédente et, éventuellement, grâce à des recettes supplémentaires arrivées en cours d'année.

Le Budget primitif est divisé en deux parties :

- La section de fonctionnement qui comprend, comme son nom l'indique, tous les postes de recettes et de dépenses nécessaires au fonctionnement des divers services de la commune : frais de personnel, travaux d'entretien et divers travaux concernant le fonctionnement courant.

- La section d'investissement qui apporte un enrichissement à la commune et comprend les gros travaux, les constructions neuves, les acquisitions importantes et , d'une façon générale, tout ce qui augmente le patrimoine de la commune.

Il serait possible de détailler complètement le tableau ci-joint, mais ceci étant relativement long il est peut-être préférable de s'attarder sur 2 points, en tendant de les éclaircir :

1) La dotation globale de fonctionnement : Elle comprend la dotation forfaitaire, la dotation de péréquation, la dotation minimum de fonctionnement (remboursement logement instituteurs). Ce sont des recettes versées par l'Etat

Autrefois les communes percevaient une partie de la "taxe locale". Celle ci ayant été supprimée cette dotation globale de fonctionnement permet aux communes de retrouver les recettes qu'elles auraient perdu en ne percevant plus de taxe locale.

## 2) Les contributions directes (impôts locaux)

### a) Comment sont votés les impôts locaux?

Très succinctement, en voici le processus :

Chaque taxe (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe professionnelle) a pour élément de calcul initial une base d'imposition qui est fixée par les services fiscaux et qui est réévaluée chaque année par une décision législative.

Le produit de l'impôt est égal aux bases d'imposition multiplié par un taux qui, lui, est fixé par le Conseil Municipal.

<u>A AVENAY ces taux sont les suivants</u> :	<u>Moyenne départementale</u>
TH : 6,36 (+0,5 par rapport à 83)	9,28
FB : 12,70 (inchangé)	18,43
FNB : 31,92 (inchangé)	25,85
TP : 15,75 (inchangé)	

### b) Comment sont définies les différentes taxes?

- Taxe d'habitation : elle est établie sur les locaux ou immeubles affectés à l'habitation. Elle est due par les occupants des locaux imposables (occupants au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année d'imposition)

Les locaux commerciaux et industriels ne sont pas concernés.

La base d'imposition de la taxe d'habitation est égale à la valeur locative cadastrale des locaux, après application de certains abattements

Pour AVENAY seul existe l'abattement obligatoire pour charge de famille fixé à 10% de la valeur locative moyenne pour chacune des deux premières personnes à charge, 15% pour chacune des personnes suivantes.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: Elle est acquittée par les propriétaires d'habitations et dépendances de locaux commerciaux et industriels.

La base d'imposition de cette taxe est la valeur locative diminuée d'un abattement forfaitaire de 50%.

Il existe des exonérations (20, 15 ou 2 ans) suivant l'année de construction et les conditions d'aide de l'Etat dont le propriétaire a bénéficié.

L'Etat compense cette perte de recettes pour les finances communales.

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : Les propriétés imposables sont toutes les propriétés non bâties (terrains, jardins, forêts, plans d'eau etc...).

La base d'imposition des propriétés non bâties est égale à la valeur locative cadastrale de ces propriétés, diminuée d'un abattement forfaitaire de 20%.

- Taxe professionnelle : La base d'imposition de la taxe professionnelle est constituée par deux éléments :

- la valeur locative des immobilisations corporelles (terrains et outillage, équipements) utilisées par le redevable pour les besoins de sa profession

- 19% des salaires pour la majorité des assujettis ou pour certaines activités 1/10<sup>e</sup> des recettes.

.../...

# Budget Succinct

<u>BUREAU D'AIDE SOCIALE</u>		5 805	!	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		63 723
RECETTE	: Location	3 200	!	Remboursement d'emprunts		6 511
	Part sur les conces-		!	Plantations		2 562
	sions	105	!	Matériel mairie et adminis-		
	Subvention	2 500	!	tratif		7 000
DEPENSES	: Impôts fonciers	1 500	!	Matériel pour école :		
	Subvention Association		!	(tables, aspirateur, tondeuse haies)		10 000
	ADMR	1 000	!	Travaux divers bâtiments com-		
			!	munaux		23 000
			!	Eclairage public		13 422
			!	Aide technique Ponts et		
			!	Chaussées		1 228
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		436 622	!			
-----						
DENREES ET FOURNITURES			!	<u>RECETTE DE FONCTIONNEMENT</u>		477 766
* dont :	Carburants	2 000	!	*dont :	Ordures ménagères	30 700
	Combustibles	22 000	!		Locations des immeubles	19 000
	Fournitures scolaires	1 200	!		Dotation globale de fonc-	
FRAIS DE PERSONNEL		154 480	!		tionnement	235 358
IMPOTS ET TAXES		4 900	!		Contribution directes	
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS		112 601	!		(impôts)	165 869
* dont :	Ordures ménagères	32 000	!	-----		
	Entretien et voirie	34 761	!	<u>RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT</u>		22 579
PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS		89 157	!	-----		
* dont :	Contingent d'aide sociale	46 000	!			
	Cotisations municipales	200	!	<u>BALANCE GENERALE</u>		
	Contingent service incendie	7 285	!	-----		
	Charges intercommunales :	17 836	!	<u>DEPENSES</u>		500 345
	-Syndicat des communes	410	!	- de fonctionnement		436 622
	-Piscine Villers	6 350	!	- d'investissement		63 723
	-Collège Evrecy	6 300	!			
	-Vallé de l'Orne	50	!	<u>RECETTES :</u>		500 345
	-Vallée Guigne	1 550	!	- de fonctionnement		477 766
	-Ramassage scolaire	2 976	!	- d'investissement		22 579
	-Prud'hommes	200	!			
ALLOCATION ET SUBVENTIONS		34 060	!!			
FRAIS DE GESTION GENERALE		33 750	!			
* dont :	fêtes et cérémonies (arbre de Noël)	4 600	!			
	Frais de transport (voyage scolaire)	4 000	!			
	Indemnités du maire et de l'adjoint	23 200	!			
FRAIS FINANCIERS		10 490	!			

# Comité des Fêtes

Comme prévu au calendrier de la saison 83-84, la kermesse organisée par le Comité des Fêtes et Loisirs aura lieu le 24 Juin prochain.

L'an dernier cette manifestation fut particulièrement réussie grâce d'une part à la générosité de tous ceux qui ont remis des lots ou des dons et d'autre part à la bonne volonté de nombreuses personnes qui se sont jointes aux membres du comité pour la préparation de cette fête.

Une collecte de lots par les membres du Comité sera à nouveau organisée cette année et une réunion de préparation à la kermesse, ouverte à tous ceux qui souhaitent y participer se tiendra le jeudi 26 Avril à 20 H30 à la salle des fêtes.

Les bénéfices de l'année dernière ont permis de financer une part des différentes actions soutenues par le comité des fêtes et entre autres d'équiper le club de ping-pong ou d'investir dans les fournitures nécessaires à la confection de costumes normands réalisée par le club du 3<sup>o</sup>age pour l'animation de la kermesse de cette année.

Les bénéfices de la kermesse 84 seront affectés en priorité à l'entretien et à l'aménagement de la salle des fêtes et de la cuisine attenante.

Dans le cadre de cette kermesse et dans le but d'attirer un public extérieur à la commune, le comité des fêtes organise avec le soutien de la Chambre Syndicale de la boulangerie le 1<sup>o</sup> concours régional de qualité de pain, dont la catégorie "pain de ménage" est réservée aux amateurs et tout particulièrement aux habitants d'AVENAY.

Le 24 Juin, une date à retenir dès maintenant!

## Club Loisirs Culture Accueil du 3<sup>eme</sup> Age (CLCA)

Les personnes de plus de 60 ans et possédant la carte de membre du Club peuvent bénéficier des différents avantages proposés par cette association.

Les cartes sont à retirer chez Madame BAZIN ou chez Mr Albert PUPIN au prix de 20F pour l'année

La bibliothèque est ouverte le 2<sup>o</sup> mardi de chaque mois, à la salle des fêtes, au cours des après midi de loisirs suivis d'un goûter.

Les livres sont prêtés gracieusement.

Responsable : Madame MARCHEGHIANI

Un voyage est prévu en Juin.

## Nos joies - Nos peines

NAISSANCES	:	Sophie VAULEGEARD	le 13 Mars 1984
		Julie GOULLE	le 18 Mars 1984
MARIAGE	:	Le 17 Mars, Monsieur et Madame PIVAIN ont fêté leurs Noces d'or.	
DECES	:	Madame Charlotte GREVEUIL	le 09 Décembre 1983
		Madame LEVALLOIS	le 22 Février 1984
		Monsieur André BAREY	le 24 Février 1984

## ACTIVITE JEUNES

A la demande de certains "Jeunes" désireux de pratiquer une activité sportive, notamment le ping-pong, le Club vit jour en septembre 1983.

Celui-ci est sous l'égide du Comité des Fêtes et des Loisirs d'AVENAY.

Cette année, nous avons participé au championnat 2ème division :

U.F.O.L.E.P.

huit licenciés prirent part à cette compétition. Cette première année en championnat fut très satisfaisante, car sur dix matchs :

-sept gagnés

-deux nuls

-une défaite.

Deux filles furent qualifiées en demi-finale de la régionale "B".

Ces bons résultats sont à mettre à l'actif des "Jeunes" qui ont fait preuve d'un bon esprit d'équipe, de sérieux et d'assiduité durant les entraînements et les matchs.

Pour cette première prise de contact en compétition, nous accédons directement en 1ère division, l'an prochain, nous essaierons de nous maintenir, car le niveau ne sera pas le même que cette année.

Ce qui est réconfortant, une pépinière de "Jeunes" vient régulièrement aux entraînements, c'est pourquoi une décision a été prise, de faire deux tranches horaires, le jour restant le même, c'est-à-dire le MERCREDI.

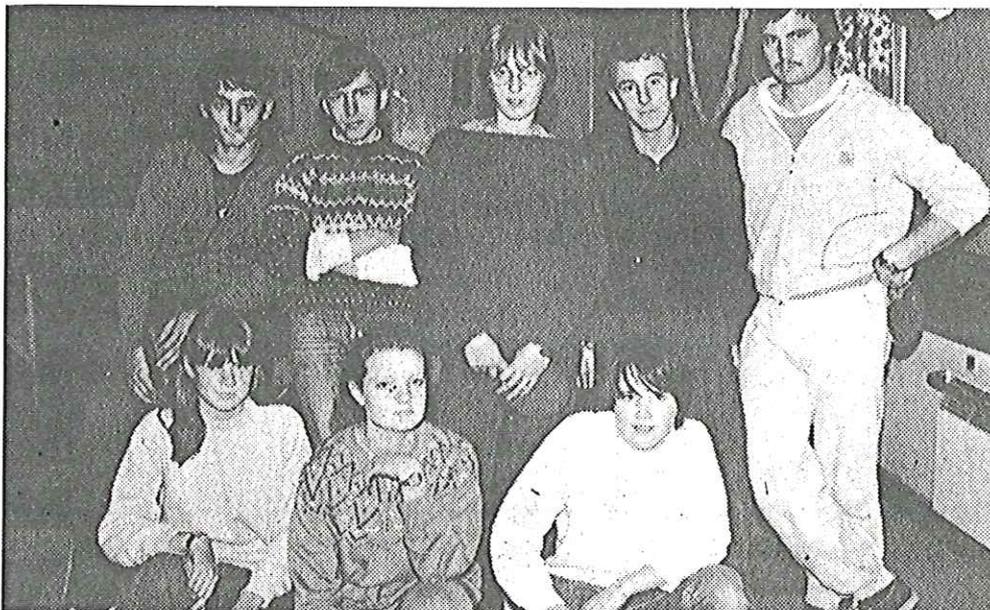
-Pour les plus initiés : 16 h 18 h responsable : Mr GENESLAY Gérard.

-Pour les débutants : 18 h 19 h 30 responsable : Mr LEBEL Serge.

Pour tous renseignements : s'adresser à Mr GENESLAY ou à Mr LEBEL.

Je n'ai plus qu'un souhait,

QUE LES JEUNES TROUVENT A TRAVERS CE SPORT, UN DIVERTISSEMENT AGREABLE.....



A l'occasion des cérémonies marquant le 40ème anniversaire du débarquement, le Conseil Municipal souhaite déposer une gerbe au Monument aux Morts, en souvenir des victimes civiles et militaires de la période du débarquement.

Cette cérémonie aura lieu le SAMEDI 09 JUIN, à 18h45, à l'issue d'une messe qui sera dite à l'intention de ces victimes.

Le Conseil Municipal invite tous les habitants de la commune à s'associer à cet hommage.

-----  
Elections au Parlement Européen:

Les élections des députés au parlement européen auront lieu le DIMANCHE 17 JUIN prochain. Le bureau de vote sera exceptionnellement installé à l'école.

## Petites Annonces

A VENDRE : Une bicyclette cyclotouriste homme

s'adresser : Monsieur TIRARD Jules

---

La collecte effectuée par les enfants de l'école au profit de la LIGUE NATIONALE FRANCAISE CONTRE LE CANCER, a rapporté la somme de : 1195, 00 Francs.

Cette somme a été versée au Comité Départemental du Calvados.  
Merci à tous les généreux donateurs.